

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 21 JANVIER 2016

**PRESENTS** : B. BREDIN, L. CANIZARÈS, R. DUMAY, JC. GALLETY, M. MEUNIER-CHABERT, M. PATTOU, F. QUEAU ;

**EXCUSES** : B. BARIOL, Y. BRIEN (pouvoir), D. CARAIRE, I. DELUC-CHARLES (pouvoir), H. GIRARD, M. GOZE (pouvoir), G.HERR-ZEKANOWSKI, B. JULLIEN, P. POUPINOT (pouvoir), D. ROUXEL (pouvoir), J. SALAMON, C. SOTTAS (pouvoir), F. BERTRAND, B. BESSIS, F. BROILLIARD ;

**AUTRES PRESENTS** : M. CALORI, A. CASTRES SAINT-MARTIN, B. SOUBRANE (*Délégué Général*).

\* \* \*

*JC. Galléty informe les personnes présentes du retard de L. Canizarès et de R. Dumay, retenus par une rencontre en ville et de leur arrivée imminente. Le nombre d'administrateurs présents (5) et le nombre de pouvoirs (5) sont suffisants pour permettre au Conseil d'Administration de délibérer valablement, il propose donc d'engager la réunion sur les points d'administration courante.*

### ⇒ **POINT 1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 DÉCEMBRE 2015.**

La proposition de compte rendu a été transmise aux administrateurs, qui en ont pris connaissance : quelques fautes d'orthographe sont signalés et prises en compte.

**VOTE N°1** : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, APPROUVE LE COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2015.

*A. Castres-Saint-Martin et M. Calori arrivent et sont accueillis par le conseil d'administration.*

*JC. Galléty propose d'organiser un tour de table afin que chacun se présente. A la fin du tour de table, L. Canizarès et R. Dumay arrivent et le concluent.*

*Le nombre d'administrateurs présents passe à 7 et le nombre de pouvoirs à 6.*

*M. Calori remet 250 exemplaires de la déontologie et précise qu'un prochain tirage sera fait avec la version définitive du texte.*

*L. Canizarès remercie A. Castres-Saint-Martin et M. Calori de leur participation à cette réunion et propose de reprendre le déroulé du conseil d'administration en commençant par les points 5 et 4 en réponse à la demande exprimée par A. Castres-Saint-Martin et M. Calori.*

### ⇒ **POINT 5 - ASSISES NATIONALES DE LA QUALIFICATION D'URBANISTE 2016 : PREMIER CADRAGE.**

En premier point, A. Castres-Saint-Martin et M. Calori invitent l'OPQU à faire une réservation de l'Auditorium sans trop tarder, en posant des options sur plusieurs dates : après un rapide échange les dates du 23 et 30 septembre sont retenues.

L. Canizarès rappelle l'organisation des assises suivant 3 séquences :

- la remise protocolaire des certificats (liste aptitude, qualification et renouvellement) ;
- une table ronde le matin sur un sujet d'actualité concernant les urbanistes (la déontologie des urbanistes, en 2014, crise économique, nouvelle donne territoriale les urbanistes plus utiles que jamais ? en 2015) ;
- une table ronde l'après-midi sur la qualification et la structuration de la profession d'urbaniste dans un pays étranger (la Belgique en 2014 et le Royaume Uni en 2015).

Il convient pour l'édition 2016 de commencer à réfléchir aux thèmes des 2 tables rondes.

JC Galléty suggère que l'Italie soit le pays invité et il propose de solliciter M. Goze et l'institut d'urbanisme de Bordeaux qui sont branchés avec l'Italie. Après deux pays plutôt du Nord ouest de l'Europe il est intéressant de se tourner vers des pays du Sud et la proposition est bien accueillie, cette suggestion est retenue, dans l'attente d'un échange plus approfondi à ce sujet avec M. Goze.

Pour la table ronde du matin, JC Galléty émet la proposition de s'appuyer sur la COP 2, à condition de chercher un thème accrocheur pour retenir l'attention des urbanistes et des élus ...

Urbanisme et santé, est un thème avancé également...

Les modes d'exercice des urbanistes est aussi suggéré, mais ce thème apparaît plus intéressant pour servir de fil rouge pour dialoguer avec les représentants du pays invité l'après-midi.

Autre proposition : Comment faire connaître la profession à la maîtrise d'ouvrage publique ?

L. Canizarès rappelle qu'il faut trouver un sujet accrocheur au niveau de la communication et estime que le point d'accroche COP 21 est intéressant ; à ce sujet il informe les administrateurs qu'il reçoit des demandes très pragmatiques des élus à ce propos : comment on assure, notamment au niveau des aménagements, la compatibilité avec la COP 21 ?

Le débat est lancé il faut le poursuivre au cours des prochaines réunions sans perdre de vue que nous devons arrêter le thème de la table ronde du matin et l'identité du pays invité pour la fin mai au plus tard.

M. Meunier-Chabert souhaite que dans les tables rondes la parité soit respectée.

R. Dumay demande s'il ne serait pas judicieux de solliciter les urbanistes qualifiés pour participer à la définition ou à la finalisation des thèmes des tables rondes.

A. Castres-Saint-Martin demande si des actes ont été élaborés à la suite des précédentes Assises et suggère, si ce n'est pas le cas, que cela soit fait.

## **⇒POINT 2 - NOMINATION D'UN NOUVEL INSTRUCTEUR À LA COMMISSION D'INSTRUCTION DE LA QUALIFICATION**

Le délégué général présente la candidature de Bertrand Cauhapé, urbaniste qualifié (2014-740), qui se propose pour devenir instructeur, membre de la commission d'instruction de la qualification. Titulaire d'une Licence d'histoire, parcours innovations, développement des territoires, complétée par un master aménagement, urbanisme durable, environnement, parcours urbanisme, obtenu en 2009 à l'Institut de Géoarchitecture à Brest, Bertrand Cauhapé a travaillé successivement dans le réseau des agences d'urbanisme comme chargé d'études (Bayonne et Lyon), puis chef de projet PLU, contractuel à la ville de Tatars et chargé d'études à l'EPORA à Lyon. Depuis début 2016 il est en recherche d'emploi.

**VOTE N°2** : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS DÉCIDE DE NOMMER BERTRAND CAUHAPÉ MEMBRE DE LA COMMISSION D'INSTRUCTION DE LA QUALIFICATION.

### ⇒POINT 3 - SESSIONS D'AUDITIONS 2016

A la demande du président le délégué général récapitule les sessions prévus pour 2016/  
Demain 22 janvier une commission est organisée à Paris, principalement des dossiers de renouvellement (13), 2 dossiers de demande de qualification initiale et 1 demande d'inscription sur la liste d'aptitude.

Par la suite il est prévu :

- une session dans le Sud-Ouest (Bayonne) au début du printemps ; des contacts ont été établis (l'APUA, agence d'urbanisme AUDAP) et nous sommes en attente de retours pour confirmer la session ;
- Montpellier-Provence : nous avons identifié quelques demandes dans cette zone et nous prévoyons une session fin mai début juin. Nous en serons un peu plus lors de la réunion prévue avec l'association des Urbanistes de Languedoc-Roussillon le 4 février à laquelle nous sommes conviés ;
- Rhône-Alpes-Lyon : il paraît judicieux de retourner organiser une session dans la région où la population d'urbanistes est importante ;
- le Nord et l'Est de la France : en 2015 nous n'avons pas organisé de sessions dans cette partie de la France, il est important d'y retourner ;
- Toulouse : cette année se tiendront Les Échanges Urbains (événement organisé par les 3 associations d'urbanistes de Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Aquitaine Poitou-Charentes). Une session sera organisée à cet effet.

Vraisemblablement une ou deux autres sessions seront organisées sur Paris, car l'accès y est relativement facile pour les candidats.

Nous sommes ouverts à toutes propositions pour organiser des réunions de la commission d'instruction, là où des demandes remontent.

### ⇒POINT 4 - EXERCICE 2016, LE PROGRAMME D'ACTIONS : ÉCHANGES ET ÉLABORATION DU PROGRAMME

Avant d'aborder ce point, L. Canizarès fait un retour sur le rendez-vous qu'il a eu avec la présidente du CNOA en compagnie de R. Dumay. La président du CNOA nous a fait part de son souhait de discussion et de rencontre à propos du projet de loi LCAP (recours obligatoire à un architecte pour l'élaboration du PAPE), afin d'élaborer des solutions notamment en mentionnant d'autres professions que celle d'architecte. Le problème posé est celui de la reconnaissance du titre d'urbaniste et le projet de loi LCAP remet le problème sur la table. Pour la présidente du CNOA la qualification d'urbaniste permet d'identifier les urbanistes au sein d'autres professions. La présidente du CNOA a suggéré que l'OPQU sollicite le Ministère du logement de l'égalité des territoires et de la ruralité afin qu'une réunion de travail soit organisée sous l'égide de ce ministère. L. Carli, ancien président du CNOA, que nous avons aussi rencontré, demande également une concertation.

Le débat s'engage.

JC. Galléty invite à la prudence : le projet de loi LCAP est passé en première lecture à l'Assemblée Nationale, et il est en cours d'examen au Sénat, et apparemment il y a de

nombreux griefs de la part des élus (AMF). L'OPQU, avec plusieurs partenaires, a fait part de son opposition à un amendement de l'article en cause de ce projet de loi, ne brouillons par le message. Il est pour l'ouverture d'un dialogue avec le CNOA sur la profession d'urbaniste, mais il reste très réservé sur un débat sur le projet de loi LCAP.

F. Quéau exprime son accord avec les propos de JC. Galléty.

L. Canizarès rappelle que l'OPQU a demandé une concertation ...

JC. Galléty est favorable à une concertation entre le CNOA et l'OPQU, mais pour lui une concertation pour réécrire l'amendement est dangereux et pas souhaitable.

L. Canizarès rappelle solennellement qu'il est indispensable que les urbanistes soient invités et présents aux tables rondes et groupes de travail où l'on débat de l'urbanisme. Nous ne demandons pas de remplacer le mot architecte par celui d'urbaniste : nous avons toujours parlé d'équipe pluridisciplinaire à mobiliser. Le flou laissant croire que tout le monde a compétence sur tout n'est pas bon pour la profession d'urbaniste.

A. Castres-Saint-Martin intervient afin de porter un message de la DGALN. F. Bertrand a rencontré P. Druon à la fin décembre et il voudrait que se mette en place une synergie des organisations d'urbanistes. Dans le protocole de coopération signé entre le ministère et l'OPQU il est prévu un comité de suivi qu'il propose de remplacer par un groupe de travail avec des représentants de la DHUP (QV2, Paysage).

JC Galléty suggère que soient invités des représentants des élus locaux (AMF) et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il demande également que d'y associer la Société Française des Urbanistes.

M. Meunier-Chabert revient au programme d'actions 2016 et réaffirme la nécessité de procéder à un recensement (dénombrement) des urbanistes en France, et pour cela s'il le faut, de solliciter un financement auprès du Ministère.

L. Canizarès approuve cette proposition et ajoute qu'il faudra faire appel à un professionnel pour mener ce travail en s'appuyant sur les domaines d'activités du référentiel.

### ⇒ **POINT 6 - BUDGET 2016 : PROPOSITIONS D'OBJECTIFS DOSSIERS, GRANDES LIGNES DU BUDGET**

Point non abordé.

### ⇒ **POINT 7 - COLLÈGE DES URBANISTES QUALIFIÉS : PISTES D' ACTIONS**

Faute de temps les points 6, 7 et 8 de l'ordre du jour ne peuvent examiner en détail et il est proposé de les réinscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil d'administration. Afin de permettre d'avancer, le président demande au délégué général d'envoyer les propositions établies pour le budget 2016 à tous les administrateurs.

Par ailleurs il devient urgent de présenter nos vœux aux urbanistes qualifiés et à cette occasion de leur transmettre un message sur cette année de renouvellement des instances et de reconnaissance du titre.

L. Canizarès propose que soient également inscrits à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil d'administration :

- le renouvellement des instances ;
- le recrutement du prochain délégué général ;

⇒ **POINT 8 - QUESTIONS DIVERSES.**

Pas de question diverse.

La séance est levée à 17h00.

\* \* \*  
\*

Le Président,

Le Secrétaire,